

# Salles de bain IKEA

## Conditions de garantie

*Date : 1<sup>er</sup> janvier 2024*

10

3

Séries de meubles de salle de bain, plateaux, lavabos, mitigeurs de lavabos -douche, accessoires de douche- lavabo et miroirs



La vie quotidienne à la maison impose des exigences élevées sur le mobilier de salle de bain. C'est pourquoi nos salles de bain sont soumises à des tests rigoureux afin de répondre à nos normes strictes en matière de qualité, de résistance et de solidité. Elles répondent ainsi aux normes les plus élevées dans le cadre d'un usage domestique.

Nous offrons une garantie de dix ans (incluant 2 ans de garanties légales) qui couvre les défauts de matériau et vices de fabrication sur **(i)** les meubles des séries ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN, **(ii)** les miroirs et meubles miroirs des séries FAXÄLVEN et LETTAN pour la salle de bain, **(iii)** les plateaux TOLKEN et ÅLSKEN, **(iv)** les pieds ALMAÅN et ENHET ainsi **(v)** que nos lavabos, mitigeurs de lavabos et mitigeurs de douche.

Nous offrons une garantie de trois ans (incluant 2 ans de garanties légales) sur l'embout brumisateur pour mitigeur de lavabos ÅBÄCKEN et sur nos accessoires de douche cités dans les présentes garanties, tels que les barres, pommeaux de douche, douchettes, flexibles de douche et supports pour douchette.

Ces garanties sont soumises aux conditions générales stipulées dans ce document.

**10**

Les séries de meubles de salle de bain ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN et HAGAÅN, les miroirs et meubles miroir LETTAN et FAXÄLVEN, les plateaux TOLKEN et ÅLSKEN et les pieds ALMAÅN et ENHET bénéficient d'une garantie de dix ans (incluant 2 ans de garanties légales).

**10**

Les lavabos, mitigeurs de lavabos et mitigeurs de douche pour salle de bain bénéficient d'une garantie de dix ans (incluant 2 ans de garanties légales).

**3**

Les accessoires de douche bénéficient d'une garantie de trois ans (incluant 2 ans de garanties légales).

## **Que sont les garanties ?**

Les garanties sont des gages de qualité des produits que nous vous vendons. Ces garanties peuvent être légales ou commerciales, ces dernières s'ajoutant à vos droit de disposer d'un bien conforme et exempt de vices conformément au Code de la consommation et au Code civil.

## **Comment s'articulent les garanties légales avec les garanties commerciales IKEA ?**

Les garanties légales s'appliquent sur l'ensemble des produits achetés chez IKEA pour une durée de deux (2) ans. Dès que vous mettez en œuvre la garantie, nous appliquerons prioritairement les garanties légales lorsque vos produits sont toujours couverts par celles-ci. A l'expiration des garanties légales, seule la garantie commerciale IKEA sera applicable.

Pour en connaître davantage sur vos droits au titre des garanties légales, reportez-vous au paragraphe « Dispositions légales » en fin de document.

## **Qui peut bénéficier des garanties commerciales IKEA ?**

Les garanties commerciales IKEA peuvent être mise en œuvre uniquement par les membres du Club IKEA Family et du Réseau IKEA Pro.

Pour bénéficier des garanties commerciales IKEA, vous devez avoir présenté votre carte membre (Club IKEA Family ou Réseau IKEA Pro) lors de votre achat concerné par la mise en œuvre de la garantie. A défaut, seules les garanties légales pourront être mises en œuvre par les clients consommateurs au sens du 1° de l'article liminaire du Code de la Consommation.

Pour les clients n'étant pas adhérent au club IKEA Family, vos produits restent couverts par les garanties légales. Pour en savoir plus consultez notre page dédiée : <https://www.ikea.com/fr/fr/customer-service/terms-conditions/garanties-legales-pube264a970>).

Les clients professionnels n'étant pas adhérent au Réseau IKEA Pro ne bénéficient d'aucune garantie.

## **Où s'appliquent les garanties commerciales IKEA?**

Les garanties IKEA s'appliquent uniquement sur le territoire de la France métropolitaine et les îles françaises qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), hors DOM et TOM. Pour les îles françaises qui dépendent du continent européen (Corse, île de Batz, île de Ré, etc.), la mise à disposition s'entend au port sur le continent.

Les garanties des articles IKEA utilisés dans un autre pays membres de l'Union Européenne pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM), sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant. Les conditions de garantie, étendues et limites, sont celles applicables sur le marché local. Il est recommandé de se les procurer auprès de l'organisation IKEA locale. La garantie électroménagers reste applicable aux appareils ayant fait l'objet d'une adaptation dans le respect des règles de l'art par un spécialiste qualifié avec des pièces d'origine du fabricant pour une mise en conformité de l'appareil aux spécifications techniques d'un autre pays membre de l'Union européenne.

## **Que fera IKEA pour remédier au problème ?**

IKEA examinera le produit et décidera, à sa seule discrétion, s'il est couvert par cette garantie. S'il est considéré comme couvert, IKEA décidera, à sa seule discrétion, de réparer le produit défectueux ou de le remplacer par un produit identique ou comparable via ses propres opérations de service. S'il est couvert par cette garantie, IKEA paiera les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel de réparation, à condition que le produit soit accessible pour réparation sans frais spéciaux. Cela ne s'applique pas aux travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA. Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un produit de remplacement approprié. C'est IKEA qui détermine, à sa seule discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

## **Comment nous joindre ?**

Pour faire une réclamation dans le cadre de ces garanties, contactez le service après-vente de votre magasin le plus proche (voir liste des magasins sur [IKEA.fr](http://IKEA.fr)) ou contactez le Service Relations Clients :

Par courrier :

Meubles IKEA France S.A.S.

Centre Support Clients - Service Consommateurs TSA 11081 - 91008 Evry  
Cedex

Par téléphone :

09 69 36 20 06 (appel non surtaxé)

Service ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h30, le samedi de 8h à 19h  
et le dimanche de 9h à 18h.

# MEUBLES DE SALLE DE BAIN, MIROIRS, PLATEAUX et PIEDS DE MEUBLES

## Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie pour les produits indiqués ci-dessous achetés chez IKEA reste en vigueur et est valable pendant dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat. L'original papier ou digital du ticket de caisse est exigé comme preuve de l'achat.

## Qu'est-ce qui est couvert par cette garantie ?

Cette garantie s'applique dans le cadre d'un usage domestique uniquement et couvre la réparation du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît dans produits suivants :

- Les meubles ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN.
- Les miroirs et meubles miroirs FAXÄLVEN et LETTAN.
- Les pieds de meuble ALMAÅN et ENHET.
- Les plateaux TOLKEN et ÅLSKEN.

## Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie ?

Boutons, poignées. Ces produits restent couverts par les garanties légales de deux (2) ans.

Cette garantie ne s'applique pas :

- Aux produits qui ont été stockés, montés ou installés de manière incorrecte, utilisés de manière inappropriée ou abusive, altérés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits de nettoyage inadéquats ;
- En cas d'usure normale, de coupures, de rayures ou les marques et usures causées par des impacts.
- Aux produits utilisés dans un environnement non domestique ainsi qu'en extérieur en particulier en cas d'usage professionnel ou collectif ou dans un établissement recevant du public.

## Installation

Les meubles ENHET, HAVBÄCK, ÄNGSJÖN, TÄNNFORSEN, HAGAÅN, FAXÄLVEN et LETTAN doivent être fixés au mur. Assurez-vous que les

murs de votre salle de bain peuvent supporter le poids du meuble : une installation inadéquate peut causer des blessures ou des dégâts. En cas de doute, contactez un professionnel. Les matériaux des murs varient, les vis pour les fixations murales ne sont donc pas incluses. Pour obtenir des conseils sur le type de vis adapté, consultez un magasin spécialisé. Suivez attentivement nos instructions de montage et d'installation dans une salle de bain, ainsi que nos conseils d'entretien.

# Lavabos, mitigeurs et accessoires de lavabos pour salle de bain

## Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie concernant les lavabos, et les mitigeurs pour salle de bain achetés chez IKEA reste en vigueur et est valable pendant dix (10) ans à compter de la date d'achat (incluant 2 ans de garanties légales).

L'original du papier ou digital du ticket de caisse est exigé comme preuve de l'achat.

Les accessoires de lavabos décrits ci-après sont garantis dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- Siphon pour un bac RÄNNILEN ;
- Siphon pour deux bacs RÄNNILEN ;
- Bonde à ressort pour lavabo RÄNNILEN.

Les accessoires de lavabos décrits ci-après sont garantis trois (3) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- Embout brumisateur pour mitigeur ÅBÄCKEN.

## Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie ?

La garantie ne couvre pas :

- l'usure normale, les coupures, les rayures ni les dégâts causés par des impacts, des accidents ou des débris présents dans l'eau.
- Le filtre/aérateur du mitigeur, qui doit être nettoyé régulièrement ou remplacé lorsqu'il est abîmé. Suivez attentivement nos instructions de montage et conseils d'entretien.
- Les produits qui ont été stockés, montés ou installés de manière incorrecte, utilisés de manière inappropriée ou abusive, altérés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits de nettoyage inadéquats.
- Les produits ont été soumis à un usage public, placés à l'extérieur ou dans un environnement humide.

## **Installation**

Assurez-vous que les murs de votre salle de bain peuvent supporter le poids du lavabo et du meuble : une installation inadéquate peut causer des blessures ou des dégâts. En cas de doute, contactez un professionnel. Les matériaux des murs varient, les vis pour les fixations murales ne sont donc pas incluses. Pour obtenir des conseils sur le type de vis adapté, consultez un magasin spécialisé. Suivez attentivement nos instructions de montage et d'installation dans une salle de bain, ainsi que nos conseils d'entretien.

# Mitigeurs de douche et accessoires de douche pour la salle de bain

## Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie concernant les mitigeurs de douche et pour bain bouche BROGRUND, VOXNAN et VALLAMOSSE reste en vigueur et est valable pendant dix (10) ans à compter de la date d'achat chez IKEA (incluant 2 ans de garanties légales).

Les accessoires de salle de douche décrits ci-après achetés chez IKEA sont garantis dix (10) ans (incluant 2 ans de garanties légales) à compter de la date d'achat :

- OPPEJEN paroi de douche, porte de douche et paroi de douche à charnières
- FOTINGEN receveur de douche

Les accessoires de douche décrits ci-dessous achetés chez IKEA bénéficient d'une garantie de trois (3) ans à compter de la date d'achat (incluant 2 ans de garanties légales). L'original du ticket de caisse papier ou digital est exigé comme preuve de l'achat.

- BROGRUND et VOXNAN
  - Pommeaux de douche
  - Douchettes
  - Flexibles de douche
  - Barres
  - Étagères de douche
- VALLAMOSSE
  - Douchette
  - Flexible de douche
  - Barre
- LILLRETVET
  - Douchette
  - Flexible de douche
- KOLSJÖN
  - Support pour douchette
  - Flexible de douche

- OPPEJEN
  - Raclettes
  - Joints de porte

L'original papier ou digital du ticket de caisse est exigé comme preuve de l'achat.

### **Qu'est-ce qui est couvert par ces garanties ?**

Ces deux garanties couvrent toutes les réparations des mitigeurs et des accessoires de douche vendus par IKEA si ces derniers présentent un défaut ou vice de fabrication des matériaux.

### **Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie ?**

La garantie ne s'applique pas :

- A l'usure normale, les coupures, les rayures ni les dégâts causés par des impacts, des accidents ou des débris présents dans l'eau.
- Aux produits utilisés dans un environnement non domestique ainsi qu'en extérieur ;
- Aux produits qui ont été stockés, montés ou installés de manière incorrecte, utilisés de manière inappropriée ou abusive, altérés ou nettoyés selon des méthodes ou avec des produits de nettoyage inadéquats. Suivez attentivement nos instructions de montage et conseils d'entretien.
- Les produits ont été soumis à un usage public, aux produits qui ont été placés à l'extérieur ou dans un environnement propice à la corrosion.
- 

### **Installation**

Suivez attentivement nos instructions de montage et d'installation, ainsi que nos conseils d'entretien. En cas de doute, contactez un professionnel.

### **Dispositions légales**

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

*3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;*

*« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.*

*« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.*

*« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.*

*« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.*

*« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.*

*« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).*

*« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.*

**Conservez les documents  
suivants :**

- Gardez votre preuve d'achat (ticket de caisse papier ou digital, facture) ;
- Les présentes conditions de garanties.

En cas de problème ou d'insatisfaction, contactez IKEA à (i) l'adresse suivante Meubles IKEA France S.A.S. Centre Support Clients - Service Consommateurs TSA 11081 - 91008 Evry Cedex (ii) au numéro suivant 09 69 36 20 06 (appel non surtaxé) ou (iii) rendez-vous sur [IKEA.fr](https://www.ikea.fr)